

Informations pour l'utilisation du degré de danger 4 (fort)

Pendant l'hiver 2017/18, la mise en œuvre du degré de danger 4 (fort) est adaptée, avec pour objectif de prévoir un peu plus souvent ce degré.

Au cours des 10 derniers hivers, le degré de danger 4 (fort) a été prévu pour 1,1 % des journées et des régions d'alerte (voir fig. 1) ; pour la période de 1997 à 2007, c'était encore le cas pour 2,2 % des journées. On observe dans l'espace alpin européen des différences parfois notoires entre les services de prévision pour ce qui concerne la fréquence de l'utilisation des degrés de danger 4 (fort) et 5 (très fort). Le SLF utilise le degré de danger 4 moins fréquemment que les pays alpins limitrophes, France, Italie et Autriche. Les Alpes suisses apparaissent pour ainsi dire comme une « île ».

Ces différences ne peuvent s'expliquer par la climatologie nivologique, mais par les habitudes. La définition peu détaillée des degrés de danger permet en effet une grande latitude d'interprétation. Une homogénéisation de l'utilisation pratique du degré de danger 4 en Europe paraît nécessaire. La communauté des services de prévision européens (EAWS) vise à une telle harmonisation de l'utilisation des degrés de danger. C'est pourquoi le SLF veut utiliser un peu plus fréquemment le degré de danger 4 (voir figure 1). Parallèlement, d'autres pays devraient utiliser un peu moins souvent le degré de danger 4.

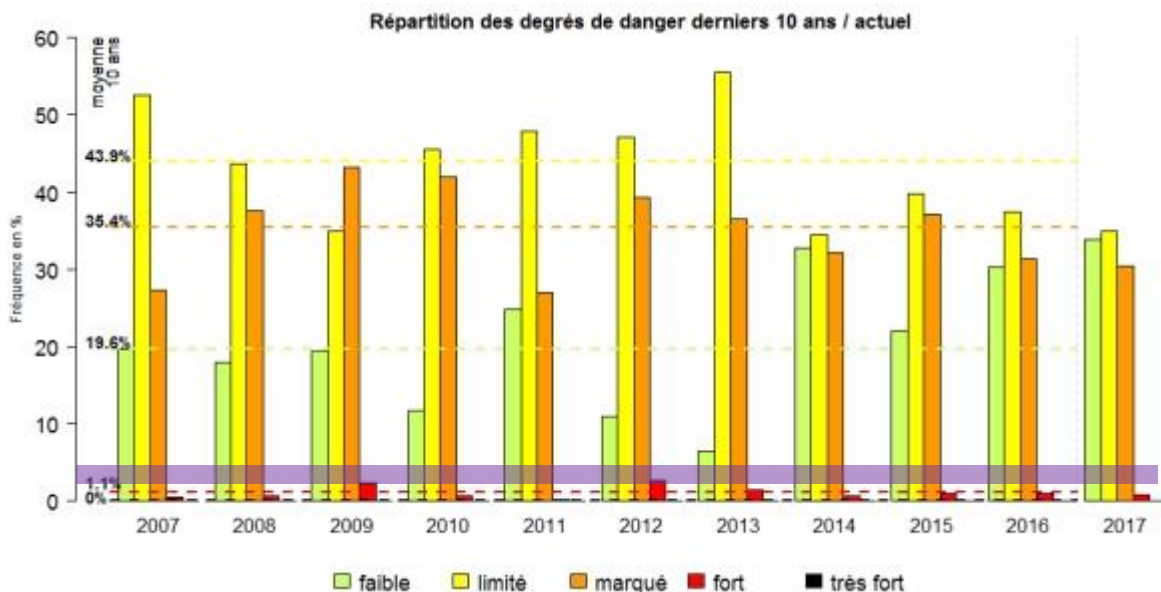


fig. 1 : Fréquence d'utilisation des degrés de danger en Suisse au cours des dix dernières années. Sur toutes les régions, le degré de danger 4 a été utilisé en moyenne dans 1,1 % des cas. L'objectif est d'utiliser à l'avenir un peu plus fréquemment le degré 4 (plage violette) (source : rapport de l'hiver 2016/17).

En outre, on critique souvent l'amplitude de la plage des situations avalancheuses pour lesquelles le degré de danger 3 (marqué) est prévu. C'est pourquoi il a été déjà demandé de subdiviser le degré 3. Le SLF trouve cependant plus judicieux de mieux utiliser la latitude d'interprétation de l'échelle actuelle des degrés de danger, au lieu d'introduire de nouveaux degrés. En conséquence, les situations les plus critiques qui étaient jusqu'ici encore décrites par le degré de danger 3 devraient désormais basculer dans le degré de danger 4. Par exemple

- quand des avalanches spontanées de taille moyenne sont le critère essentiel.
- lorsque des personnes peuvent déclencher très facilement (à chaque moment, déclenchements à distance typiques) des avalanches petites et moyennes, même si l'activité avalancheuse spontanée est faible.

Les textes standardisés, publiés séparément dans GIN (antérieurement dans InfoManager), destinés aux services de sécurité, paraissent à partir de l'hiver 2017/18 dans la description des dangers du bulletin d'avalanches. Ceci a pour avantage de rendre disponible le contenu complet du bulletin d'avalanches sur tous les canaux (dont l'appli WhiteRisk).

Ce qui va évoluer rapidement :

1. Dans les situations les plus critiques avec une probabilité de déclenchement élevée par faible surcharge, décrites jusqu'ici avec le degré de danger 3 (marqué), on lancera à l'avenir une alerte de degré de danger 4 (fort).
2. Cette adaptation s'effectue sans modification de l'échelle de degrés de danger, toutefois la colonne « Recommandations et Impacts pour les voies de communication et les localités » a été adaptée (voir tableau 1 et annexe).

Tableau 1 : « Recommandations et Impacts pour les voies de communication et les localités » jusqu'à l'hiver 2016/17 (ancien) et à partir de 2017/2018 (nouveau).

Degré de danger	jusqu'à 2016/17 (ancien)	à partir de 2017/18 (nouveau)
5 très fort	Danger aigu. Toutes les mesures de sécurité sont à recommander.	Des avalanches peuvent s'avancer au-delà des parcours connus. Des voies de communication et des localités peuvent être gravement menacées. Des mesures importantes de sécurité sont généralement nécessaires .
4 fort	Des parties exposées mises en danger pour la plupart. Des mesures de sécurité sont à recommander.	Les avalanches peuvent s'avancer loin surtout dans les parcours connus. Les objets exposés (généralement tronçons de voies de communication, mais aussi de manière isolée des bâtiments) peuvent être menacés . Il faut vérifier si des mesures de sécurité sont nécessaires .
3 marqué	Parties exposées menacées sporadiquement. Des mesures de sécurité sont à recommander dans certains cas.	Dans certains cas, des objets exposés (généralement des tronçons de voies de communication) peuvent être menacés . Il faut vérifier si des mesures de sécurité y sont nécessaires .
2 limité	Guère de danger d'avalanches spontanées.	Pratiquement aucun danger.
1 faible	Pas de danger.	Pas de danger.

3. Les textes et indications pour les services de sécurité sont publiés dans la description du danger du bulletin d'avalanches. Il n'y a plus de textes supplémentaires séparés dans GIN. Le bulletin d'avalanches peut ainsi être consulté par tous les utilisateurs, p. ex. également sur l'appli WhiteRisk, dans sa totalité.

Nous sommes convaincus de nous rapprocher par ces mesures de la mise en œuvre habituelle du degré de danger 4 (fort) dans les autres pays européens, sans toutefois mettre en jeu l'importance de l'alerte du degré de danger 4. L'adaptation des « Recommandations et Impacts pour les voies de communication et les localités » donne une latitude d'action plus importante aux services de sécurité que la formulation précédente. En outre, le degré de danger 3 (marqué) sera un peu moins souvent utilisé.

Contact : Th. Stucki, Responsable du Service d'avalanches, 081 417 01 22 – stucki@slf.ch